

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

**Absents** : BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

**Secrétaire de séance** : SOULIER Jean-Marc.

**Date d'envoi de la convocation** : 10 septembre 2024.

**Objet** : Avenant au Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a approuvé le Contrat de Solidarité Communale 2023/2025, délibération n°2023/02/11, en date du 24 mars 2023.

Le Conseil Départemental propose d'intégrer une subvention supplémentaire pour les travaux de restauration de l'église, intitulée « sécurisation de l'église ».

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant du Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Résultats du vote** : Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée.**

Extrait certifié conforme  
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20240920-2024-04-07-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024